

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical
04 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
04 décembre 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 46
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente Marcel Passelaigue d'Effiat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Frédérick MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AMEILBONNE Bernard, CHANET Florian, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, FABRE Jean-Louis, Georges Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Michel DEGOILLE donne procuration à Mme Michelle STEINERT
- M. Bernard DUCREUX donne procuration à M. Alain LAGRU

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°45
Nombre de délégués présents	45	44
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	46

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-52-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-52 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements en attendant l'adoption du budget primitif 2025

VU l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

CONSIDÉRANT que pour régler les factures liées à l'acquisition de matériels et à divers investissements, le SBA aura besoin en début d'année 2025 d'engager des dépenses dans la limite de :

- **378 000 €** sur le Budget Principal
- **1 030 100 €** sur le Budget Annexe « Tri et Valorisation »

Les autorisations demandées concernent les dépenses d'investissement liées aux opérations budgétaires suivantes :

✓ **Budget PRINCIPAL :**

Budget Principal	Budgété 2024	autorisation d'engager maxi 25%	autorisation d'engager avant le vote du budget 2025
9000	81 400,00 €	20 350,00 €	13 000,00 €
Acquisition de matériels			
2158	64 400,00 €	16 100,00 €	10000
21838	10 000,00 €	2 500,00 €	1700
21848	5 500,00 €	1 375,00 €	1000
2188	1 500,00 €	375,00 €	300
9100	685 400,00 €	171 350,00 €	162 000,00 €
ACQUISITION VEHICULES			
215731	544 000,00 €	136 000,00 €	130 000,00 €
21828	130 000,00 €	32 500,00 €	30 000,00 €
21838	11 400,00 €	2 850,00 €	2 000,00 €
9300	50 000,00 €	12 500,00 €	11 000,00 €
INFORMATIQUE			
2051	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
21838	25 000,00 €	6 250,00 €	6 000,00 €
2185	15 000,00 €	3 750,00 €	3 000,00 €

9400	230 000,00 €	57 500,00 €	15 000,00 €
SIEGE DU SYNDICAT RIOM			
2031	10 000,00 €	2 500,00 €	0
21351	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21838	80 000,00 €	20 000,00 €	
2185	80 000,00 €	20 000,00 €	0
9500	140 000,00 €	35 000,00 €	30 000,00 €
Acquisition de bacs roulants			
2158	140 000,00 €	35 000,00 €	30000
9560	614 800,00 €	153 700,00 €	95 000,00 €
ACQUISITION ET INSTALLATION DE PAC			
2145	160 100,00 €	40 025,00 €	30000
2158	294 700,00 €	73 675,00 €	50000
21838	160 000,00 €	40 000,00 €	15000
9600	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
SIEGE PONT DU CHATEAU			
21351	10 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
9760	1 832 000,00 €	458 000,00 €	50 000,00 €
SITE SECONDAIRE RIOM			
2031	192 000,00 €	48 000,00 €	40 000,00 €
2111	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2313	1 600 000,00 €	400 000,00 €	
Total général	3 643 600,00 €	910 900,00 €	378 000,00 €

✓ Budget Annexe TRI et VALORISATION :

Budget Tri et Valorisation	Budgété 2024	autorisation d'engager maxi 25%	autorisation d'engager avant le vote du budget 2025
9000	58 900,00 €	14 725,00 €	12 600,00 €
Acquisition de matériels			
2158	55 900,00 €	13 975,00 €	12000
21848	2 000,00 €	500,00 €	400
2188	1 000,00 €	250,00 €	200
9100	616 800,00 €	154 200,00 €	151 500,00 €
ACQUISITION VEHICULES			
215731	610 100,00 €	152 525,00 €	150000
21828	0,00 €	0,00 €	0
21838	6 700,00 €	1 675,00 €	1500

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-52-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

9200	2 300 000,00 €	575 000,00 €	517 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETERIES			
2031	1 383 000,00 €	345 750,00 €	300000
2111	650 000,00 €	162 500,00 €	160000
21351	35 000,00 €	8 750,00 €	
2158	30 000,00 €	7 500,00 €	7000
2313	202 000,00 €	50 500,00 €	50000
9230	220 000,00 €	55 000,00 €	44 000,00 €
CONFORMITE DECHETERIES			
21351	200 000,00 €	50 000,00 €	40000
2158	20 000,00 €	5 000,00 €	4000
9235	30 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €
CONTROLE ACCES DECHETTERIES			
21838	30 000,00 €	7 500,00 €	5000
9500	216 964,00 €	42 500,00 €	40 000,00 €
Acquisition de bacs roulants			
2158	170 000,00 €	42 500,00 €	40 000,00 €
9560	1 759 681,69 €	370 575,00 €	260 000,00 €
ACQUISITION ET INSTALLATION DE PAC			
2145	250 000,00 €	62 500,00 €	60 000,00 €
2158	862 300,00 €	215 575,00 €	150 000,00 €
21838	370 000,00 €	92 500,00 €	50 000,00 €
Total général	5 202 345,69 €	1 219 500,00 €	1 030 100,00 €

Le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Principal et sur le Budget annexe « Tri et Valorisation », sur les opérations et dans les limites sus citées, en attendant l'adoption du budget primitif 2025.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses en lien avec certaines dépenses d'investissement pour régler les factures sur le Budget Principal et sur le Budget Tri et Valorisation, sur les opérations et dans la limite des crédits suscités, en attendant l'adoption du budget primitif 2025.

Article 2 : Le Président et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-52-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20241211-DEL2024-52-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024